



Les Michnayot expliquées



Massekhet Méguila, chapitre 2, Michna 5

Les mitsvot que l'on peut accomplir toute la journée

כָּל הַיּוֹם בָּשֵׁר לְקִרְיַת הַמִּגְלָה,
וְלְקִרְיַת הַהֵלֶל, וְלִתְקִיעַת שׁוֹפָר, וְלִנְטִילַת לוּלָב,
וְלִתְפִלַּת הַמוּסָפִין, וְלַמוּסָפִין,

וְלוֹדוּי הַפָּרִים, וְלוֹדוּי הַמַּעֲשֵׂר, וְלוֹדוּי יוֹם הַכַּפּוּרִים, לְסַמִּיכָה, לְשַׁחֲיטָה,
לְתַנּוּפָה, לְהַגָּשָׁה, לְקַמִּיצָה וְלַהֲקַטְרָה, לְמַלִּיקָה, וְלִקְבֵלָה, וְלַהֲזִיָּה,
וְלַהֲשִׁקֵּת סוּטָה, וְלַעֲרִיפַת הָעֵגְלָה, וְלִטְהָרַת הַמִּצְרַע.



TRADUCTION

Toute la journée est valable pour la lecture de la *Méguila*, pour la récitation du *Hallel*, pour la sonnerie du *Chofar*, pour prendre le *Loulav*, pour faire la prière de *Moussaf*, pour offrir les sacrifices additionnels,

pour la confession qui accompagne le taureau d'expiation, pour la confession [récitée au moment d'apporter] la dîme, et pour la confession dite à Yom Kippour, pour l'imposition [des mains sur un sacrifice], pour l'abattage, pour le balancement, pour l'apport [de l'offrande de farine], le prélèvement d'une poignée de farine et l'encensement, pour briser la nuque [d'un oiseau], pour recueillir [le sang], pour asperger, pour faire boire une femme *Sota* (soupçonnée d'adultère), pour briser la nuque de la génisse ou pour la purification d'un lépreux.



EXPLICATIONS

כָּל הַיּוֹם בָּשֵׁר לְקִרְיַת הַמִּגְלָה – On a le droit de lire la *Méguila* pendant toute la journée – jusqu'à la *chekia* (le coucher du soleil)

תְּפִלַּת הַמוּסָפִין – La prière de *Moussaf*

מוּסָפִין – Le sacrifice de *Moussaf* que l'on apportait au *Beit HaMikdash* à certaines occasions, en plus du *Korban Tamid* (offrande perpétuelle)



OBJECTIFS

Après avoir étudié cette Michna, nous saurons répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le point commun entre toutes les *mitsvot* mentionnées dans cette Michna ?
2. De quels *pessoukim* nos Sages ont-ils déduit le moment où doivent être accomplies ces *mitsvot* ?

Termes et notions que nous connaissons après avoir étudié cette Michna :

כָּל הַיּוֹם כְּשֵׁר לַ



PLAN DU TEXTE

Exercice 1

Dans notre Michna, nous avons un terme spécifique au *din*. Quel est-il ?

Le terme de *din* figurant dans cette Michna est -----



NOTIONS IMPORTANTES

כָּל הַיּוֹם כְּשֵׁר לַ (Toute la journée est valable pour...)

Il est évident qu'on doit écouter le *Chofar* à Roch Hachana et pas à Souccot. Mais qui a dit que l'on devait écouter le *Chofar* le jour de Roch Hachana, et non le soir de Roch Hachana ?



Et pourquoi ne pas porter le *Loulav* le soir de Souccot ? Pourquoi faut-il le porter justement en journée ?

Les '*Hakhamim* ont déduit toutes ces *halakhot* des *pessoukim* où figure le mot jour (יום).



COMPRENDRE LE TEXTE ET SES COMMENTAIRES

Exercice 2

(Toute la journée est valable pour la lecture de la Méguila) כָּל הַיּוֹם כְּשֵׁר לַ קְרִיאַת הַמְגִילָה

Les '*Hakhamim* ont déduit le moment de la lecture de la *Méguila* en se basant sur le *passouk* : (אסתר ט, כח) « וְהַיָּמִים הָאֵלֶּה נִזְכָּרִים וְנִעְשָׂיִם » (« Et ces jours sont commémorés et célébrés » (Esther 8,28).

Soulignez le terme grâce auquel les '*Hakhamim* ont déduit que la lecture de la *Méguila* pouvait avoir lieu toute la journée.

Exercice 3

וְלִקְרִיאַת הַהֶלֶל, וְלִתְקִיעַת שׁוֹפָר, וְלִנְטִילַת לוּלָב
וְלִתְפִלַּת הַמוּסָפִין, וְלִמוּסָפִין

(Pour la récitation du **Hallel**, pour la sonnerie du **Chofar**, pour prendre le **Loulav**, pour faire la prière de **Moussaf**, pour offrir les sacrifices additionnels).

- a. Dans cette partie de la Michna, sont mentionnées d'autres *mitsvot* que l'on doit accomplir en journée.

Voici les **pessoukim** à intégrer dans le tableau :

- « זֶה הַיּוֹם עָשָׂה ה', נִגְלָה וְנִשְׁמַחָה בוֹ » (תהלים קיח, כד)

« **Ce jour**, Hachem l'a préparé, consacrons-le par notre joie et par notre allégresse » (*Téhilim 118,24*)

- « וְלִקְחֶתֶם לָכֶם בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן, פְּרִי עֵץ הָדָר » (ויקרא כג, מ)
« Vous prendrez, le premier **jour**, du fruit de l'arbre *hadar* » (*Vayikra 23,40*)

- « לְהַקְרִיב אֲשֶׁה לָהּ, עֹלָה וּמִנְחָה זָבַח וּנְסֻכִים, דְּבַר יוֹם בְּיוֹמוֹ » (ויקרא כג, לו)

« En offrant des sacrifices à Hachem, holocaustes et oblations, victimes et libations, selon le rite de chaque **jour** » (*Vayikra 23,29*)

- « יוֹם תְּרוּעָה יִהְיֶה לָכֶם » (במדבר כט, א) « Ce sera pour vous le **jour** du son du *Chofar* » (*Bamidbar 29,1*)

Complétez le tableau ci-dessous et écrivez chaque *passouk* dans la case qui lui correspond.

La <i>mitsva</i>	Le <i>passouk</i> à partir duquel on déduit que la lecture se fait en journée
La lecture du <i>Hallel</i>	<i>Téhilim 118,24</i>
Sonner du <i>Chofar</i>	
La prise du <i>Loulav</i>	
La prière de <i>Moussaf</i> et les sacrifices additionnels (les <i>Moussafin</i>)	

b. Entourez la bonne réponse :

1. Un homme qui a porté le *Loulav* le premier soir de Souccot
est quitte / n'est pas quitte de la *mitsva*.
2. Un homme qui a lu le *Hallel* le premier soir de 'Hanoucca
doit / ne doit pas le lire une seconde fois en journée.
3. Un homme qui a prié *Moussaf* vendredi soir
est quitte / n'est pas quitte de la *mitsva*.



EN RÉSUMÉ

Le point commun entre toutes les **mitsvot** mentionnées dans la Michna,
est que le moment pour les accomplir est -----.



FONDATION
EDMOND J. SAFRA



Secta-Rashi Foundation
קרן סאקס-ראשי



UNITED
Strengthening Jewish Education

Les Michnayot Expliquées : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Michnayot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Conseiller pédagogique principal : **Rav Meir Fechler**, Institut *Guemara Beroura* | Orientation et conseils pour les questions de *Halakha* : **Rav Yossef Tsvi Rimon**, Directeur de *Soulamot* et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev
Rédaction : **Ronit Dror**, **AMIT Afoula** | Directeur du Département Francophone : **Eliezer Shargorodsky**
Révision linguistique : **Avital Meklès** | Graphisme hébreu : **Naomie Kruguer**, **Hanna Krol**, www.lamorim.org
Dvorah Serrao, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim | Traduction : **Laure Halber**
Graphisme français : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org © Tous droits réservés à *Soulamot*
Téléphone : +972 (0)25474542/7 | Boîte postale 230 Alon Shevout 9043300, office@sulamot.org